



HABICOOP
Coopérative d'habitants

HABITER AUTREMENT :
POURQUOI PAS DANS UNE...

COOPERATIVE
D'HABITANTS ?

TABLE DES MATIÈRES

LES COOPÉRATIVES D'HABITANTS.....	3
<u>Le constat</u>	3
Spéculation immobilière.....	3
Aucune solution intermédiaire entre le logement social et le logement privé.....	3
Manque de responsabilisation et de solidarités de voisinage.....	3
<u>La réponse proposée : les coopératives d'habitants</u>	3
Démocratie et transparence	4
Un autre rapport au patrimoine.....	4
Plus que locataires : collectivement propriétaires.....	4
Un projet de voisinage.....	4
<u>Pourquoi devenir coopérateur ?</u>	5
<u>Des coopératives d'habitants à vocation écologique et sociale</u>	5
Respect de l'environnement.....	5
Vers plus de solidarité et de mixité.....	5
<u>Utilité sociale d'une coopérative d'habitants</u>	6
Initiative locale et citoyenne	6
Vie de quartier.....	6
<u>Un concept qui fonctionne à l'étranger !</u>	7
HABICOOP	8
<u>Objectifs d'Habicoop</u>	8
Objectifs statutaires.....	8
Précisions apportées au cours des différentes réunions de travail	9
<u>Phase de préfiguration</u>	9
État d'avancement du projet.....	9
Reconnaissance de l'association.....	10
<u>Prochaine étape : l'accompagnement de projets</u>	11
<u>Membres et partenaires</u>	12
Les membres de l'association.....	12
La salariée.....	12
Les partenaires.....	12
Les bailleurs de fond	13
QUELQUES SITES.....	14
Quelques projets en France.....	14
Les expériences à l'étranger.....	14
Sources d'informations	15
Forums de discussion.....	15

Une société coopérative d'habitants regroupe des personnes qui veulent gérer et améliorer, ensemble, les logements qu'ils occupent dans un même immeuble ou sur un même terrain. Les valeurs fondamentales sont la propriété collective, la sortie du système spéculatif et la démocratie.

LES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

LE CONSTAT

Spéculation immobilière

Comme dans de nombreuses grandes villes, la spéculation immobilière et le développement de l'agglomération lyonnaise ont participé à l'augmentation des prix et à l'appauvrissement de l'offre sur le marché immobilier. On assiste par conséquent à la **disparition quasi-totale de la mixité sociale** dans les bâtiments de logement et à la séparation de plus en plus complète des fonctions du bâti (logement *vs* bureaux et commerces). Cette double partition appauvrit la cohérence et la richesse de l'espace urbain.

Aucune solution intermédiaire entre le logement social et le logement privé

Les prix élevés de l'immobilier rendent l'accès au logement de plus en plus difficile pour de nombreux ménages. Les listes d'attente pour des logements sociaux s'allongent, alors que le taux de rotation est extrêmement faible. En effet, une part croissante de ménages, disposant de revenus raisonnables, ne peuvent plus accéder aux logements sur le marché privé, que ce soit à l'achat ou à la location, et sont contraints de continuer à occuper les logements sociaux.

Manque de responsabilisation et de solidarités de voisinage

Par ailleurs, les HLM rencontrent des problèmes de manque de responsabilisation de leurs habitants qui se traduit par une **dégradation des espaces communs**.

LA RÉPONSE PROPOSÉE : LES COOPÉRATIVES D'HABITANTS

Face à ce constat, la coopérative d'habitant offre :

- une alternative pour les personnes exclues du marché de l'immobilier
- un nouveau type de rapport à la propriété
- des solidarités de voisinage

Le système de « location coopérative » telle que nous l'envisageons a existé en France, dans le logement social, jusqu'au début des années 1970. Actuellement encore, les coopératives existent sous la forme de coopératives et SCIC d'HLM. Habicoop souhaite promouvoir l'alternative coopérative pour des logements mixtes, en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Démocratie et transparence

Une société coopérative d'habitants est un cadre juridique qui repose sur les valeurs d'égalité, de transparence dans la gestion et de participation de chacun aux décisions. La démocratie s'y applique selon le principe "une personne = une voix".

Le système de gestion de la coopérative et les valeurs lui sont liées favorisent l'intégration de tous les habitants dans la vie de l'immeuble.

Un autre rapport au patrimoine

La coopérative est une société sans but lucratif, elle propose à ses coopérateurs des logements dont les loyers reflètent le coût réel d'exploitation de l'immeuble dans lequel ils vivent. L'implication des coopérateurs, les efforts de mutualisation de moyens et d'espaces (buanderie commune, salle polyvalente, etc.) et le souhait d'éviter les intermédiaires permettent d'offrir des loyers inférieurs aux prix du marché. La mutualisation des capacités d'endettement permet à des ménages modestes d'accéder à la coopérative.

Les caractéristiques intrinsèques au système coopératif (propriété collective sans but lucratif) évitent d'entrer dans une logique spéculative. Le coopérateur acquiert un certain nombre de parts sociales qui lui seront remboursées par la coopérative lorsqu'il décidera éventuellement de quitter son logement.

Plus que locataires : collectivement propriétaires

Comme dans toute coopérative, les membres ont une double qualité. D'un côté, en tant que coopérateurs ils sont impliqués directement dans la gestion de la structure dont ils détiennent des parts sociales : ils en élisent le(s) gérant(s) et participent régulièrement aux décisions relatives à l'organisation de l'activité de la coopérative. De l'autre côté, les membres d'une coopérative d'habitants sont aussi les bénéficiaires des services offerts par la coopérative. Ils sont donc locataires des logements dont la coopérative est propriétaire.

Un projet de voisinage

La coopérative est issue d'un travail collectif qui prend en compte, dans la mesure du possible, les besoins de chacun. Impliqués dès l'origine du projet, les coopérateurs définissent ensemble les caractéristiques de leurs logements et des espaces qu'ils souhaitent partager (espaces extérieurs, balcons, buanderie, salle de jeux pour les enfants, etc.). Ils établissent les statuts de la coopérative et déterminent de cette manière son fonctionnement interne. La vie en coopérative encourage le développement d'un nouveau lien social, les échanges et la solidarité entre voisins. La participation aux décisions communes encourage une véritable coopération de voisinage. Les espaces communs permettent de mutualiser les services et favorisent la convivialité.

POURQUOI DEVENIR COOPÉRATEUR ?

- La coopérative d'habitants permet un accès à un logement stable, dans un bâtiment de qualité, à un prix raisonnable.
- La coopérative permet d'accéder à un logement d'autant plus adapté aux besoins du locataire qu'il a participé à sa conception.
- La coopérative d'habitants permet la mise en commun d'espaces et de services (salle polyvalente commune, buanderie) pour favoriser la solidarité.
- La coopérative d'habitants permet le développement de la vie sociale et des solidarités de voisinage.
- L'implication des coopérateurs, les efforts de mutualisation de moyens et des espaces et le souhait d'éviter les intermédiaires permettent d'offrir des loyers inférieurs aux prix du marché.

DES COOPÉRATIVES D'HABITANTS À VOCATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Habicoop souhaite créer un cadre permettant aux coopératives d'habitants d'intégrer des critères écologiques et d'accueillir des ménages avec des revenus variés.

Respect de l'environnement

La construction ou la rénovation de l'habitat prennent en compte des critères écologiques : choix de matériaux sains et à faible impact environnemental, de provenance locale, conception du bâtiment en fonction de contraintes liées à l'énergie (orientation), utilisation d'énergies renouvelables, économies d'eau, installation de composteurs, etc. Ces choix engendrent une moindre pollution et une faible émission de gaz à effet de serre.

La localisation des coopératives dans des quartiers desservis par les transports en commun, où les services sont accessibles facilement à pied ou à vélo, œuvre en faveur d'une préservation de l'environnement.

La mise en commun d'objets permet de réduire l'impact écologique de leur production et de leur traitement ultérieur en fin de vie.

Vers plus de solidarité et de mixité

Les échanges sociaux et inter-générationnels sont au cœur du projet d'Habicoop. L'association tisse des partenariats avec des organismes de logements sociaux ou d'insertion par le logement pour mettre à leur disposition une part significative des logements. Les personnes qui entreront dans la coopérative par le biais de ces organismes seront des coopérateurs à part entière, bénéficieront des mêmes droits (espaces collectifs, vie de la coopérative) et des mêmes devoirs (participation aux réunions, à la gestion, etc.) que les autres habitants. Parallèlement, on peut envisager une coopérative dans laquelle certains appartements ou studios seraient occupés par des personnes âgées, des personnes en perte d'autonomie, ou par des jeunes éprouvant des difficultés à se loger de manière décente. Le fonctionnement coopératif favoriserait alors les échanges et la solidarité inter-générationnels.

UTILITÉ SOCIALE D'UNE COOPÉRATIVE D'HABITANTS

Initiative locale et citoyenne

Cette initiative doit être valorisée comme une réponse proposée par des citoyens aux problèmes de logement en France. L'organisation d'une coopérative d'habitants repose sur les principes de démocratie, de participation, de responsabilisation des habitants et de transparence dans la gestion des bâtiments. La recherche de logements de qualité à prix raisonnables s'inscrit dans cette lignée.

En soutenant la création et le développement de coopératives d'habitants, Habicoop souhaite créer une alternative au marché immobilier classique, qui recentre la démarche de construction de logements sur l'usage que les habitants vont faire de leur immeuble, et non sur la plus-value spéculative qui peut être obtenue de l'opération immobilière.

Vie de quartier

Les coopératives d'habitants permettent une mixité sociale diffuse : contrairement aux quartiers ghettoïsés, elles permettent un voisinage actif dans un même immeuble de personnes provenant de milieux sociaux divers, aux revenus disparates. L'un des objectifs d'Habicoop est de permettre l'accès au logement à des catégories sociales défavorisées.

Les coopératives d'habitants s'inscrivent au cœur des projets de rénovation urbaine et des politiques sociales et de logement des collectivités. Par exemple, dans le cadre du Grand Projet de Ville de la Duchère à Lyon, des terrains sont réservés pour des coopératives qui intégreront des habitants actuels du quartier.

Des expériences à l'étranger confirment l'efficacité des coopératives dans cette optique. A Genève, la mise en place d'une grande coopérative d'habitants dans un quartier en difficulté (« Les Ouches » de la CODHA) a permis de revitaliser le quartier. De nouveaux habitants s'y installent, l'école a été entièrement refaite, de nouveaux commerces prennent naissance.

UN CONCEPT QUI FONCTIONNE À L'ÉTRANGER !

Les coopératives d'habitants sont reconnues comme des relais utilisés par les autorités publiques pour créer des habitations mixtes dans de nombreux pays étrangers. Habicoop a tissé des contacts avec différentes coopératives étrangères. Plusieurs visites ont été organisées à Genève, non seulement pour les partenaires de l'AP Habicoop (financeurs potentiels, architectes, etc.), mais aussi pour les futurs coopérateurs. Par ailleurs, Habicoop est en contact avec des coopératives et des Groupes de Ressources Techniques québécois (centres d'accompagnement pour les coopératives d'habitants).

Ces différents partenaires ont proposé leur soutien technique pour le montage de coopératives d'habitants et pour l'accompagnement qu'Habicoop souhaite offrir aux coopératives. L'association peut de cette manière bénéficier de leurs expériences, notamment en ce qui concerne la gestion d'un projet immobilier collectif. Par ailleurs, André Lavallée, maire de l'arrondissement de Rosemont (Montréal) a proposé l'aide d'institutions de Montréal sous la forme d'un groupe de travail pour répondre aux questions d'Habicoop.

*Les coopératives d'habitants à l'étranger :
un aperçu*

En Suisse: 8 % du parc immobilier
Jusqu'à 20 % dans les grandes
villes (Zurich)
130 000 logements

L'accompagnement et le soutien au financement des coopératives sont assurés par l'ASH (Association Suisse pour l'Habitat).

En Norvège : 15 % du parc immobilier
40 % des logements à Oslo
650 000 habitants

L'accompagnement à la création et au développement de ces coopératives est assuré par des associations de coopératives, financées par l'Etat.

Au Québec : 50 000 habitants
L'accompagnement des coopératives est assuré par des Groupes de Ressources Techniques (GRT) fédérées au sein de l'association des GRT du Québec.

L'association de préfiguration d'une coopérative d'habitants dans le Grand Lyon a été créée en décembre 2005 pour promouvoir l'alternative coopérative aux côtés des solutions publiques et privées de logement. Elle s'adresse aux ménages qui sont exclus de fait du marché du logement et à ceux qui désirent opter pour un autre mode d'habiter, sous la forme d'un habitat groupé.

L'association a deux priorités :

- l'insertion de personnes fragilisées dans les coopératives ;
- le respect de l'environnement, que ce soit pour de la construction ou de la rénovation.

Dans un premier temps, l'association mène une étude concernant la mise en place de sociétés coopératives d'habitants en France, à l'instar de celles qui existent en Suisse, dans les pays scandinaves et au Québec. Elle accompagne la création d'une première coopérative d'habitants dans le Grand Lyon et crée un outil technique facilitant l'essaimage de ce type de projet.

Dans un second temps, sur le modèle des Groupes de Ressources Techniques au Québec, l'association a vocation à orienter ses activités vers l'accompagnement à la création et au développement de coopératives d'habitants.

L'association ne veut donc en aucun cas soutenir une seule initiative isolée de coopérative d'habitants, mais souhaite créer un mouvement, faire connaître ce mode d'habiter et le proposer comme une alternative au marché immobilier classique.

OBJECTIFS D'HABICOOP

Objectifs statutaires

Habicoop a pour but de préparer la création d'une coopérative d'habitants en vue de la réalisation, dans un lieu à définir sur le territoire du Grand Lyon, d'un projet immobilier collectif à vocation de logement et/ou d'activités tertiaires. A cette fin l'association se donne les objectifs intermédiaires suivants :

- ➔ étudier les statuts juridiques adaptés et les modes de financements nécessaires à la réalisation d'une coopérative d'habitants ;
- ➔ proposer des choix constructifs et énergétiques compatibles avec les principes du développement durable pour l'aménagement ou la construction du ou des bâtiments qui accueilleront cette coopérative ;
- ➔ associer les personnes physiques ou morales candidates pour participer directement à la future coopérative d'habitants à une démarche participative de conception des espaces.

Par coopérative d'habitants, on entend une structure sans but lucratif qui propose à ses coopérateurs des logements dont les loyers reflètent le coût réel d'exploitation de l'immeuble dans lequel ils vivent.

Les principales caractéristiques du système de la coopérative d'habitants sont :

– **L'implication des habitants dès le début du projet**

Les futurs habitants construisent ensemble la société coopérative (écriture des statuts, etc.) et déterminent son fonctionnement dans les limites imposées par la loi sur les sociétés coopératives. Leur réflexion commune permet de faire émerger un projet collectif d'habitat. Ils participent activement aux différentes étapes de construction du projet immobilier. Une fois installés, ils gèrent l'immeuble dans lequel ils vivent selon les principes coopératifs et les règles inscrites dans leurs statuts.

– **Un système qui permet d'éviter d'entrer dans une logique spéculative**

Les caractéristiques intrinsèques au système coopératif (propriété collective sans but lucratif) permettent d'éviter d'entrer dans une logique spéculative. Le coopérateur acquiert un certain nombre de parts sociales, qu'il revendra éventuellement à la coopérative lorsqu'il décidera de quitter son logement. Ces parts ne sont en principe pas valorisées mais peuvent être rémunérées régulièrement (chaque année au moment de l'Assemblée Générale par exemple). Par ailleurs, les loyers payés par les coopérateurs reflètent le coût réel d'exploitation du bâtiment.

– **Un système de propriété collective**

Comme dans toute société coopérative, les membres ont une double qualité.

D'un côté, ils sont coopérateurs, et sont donc impliqués directement dans la gestion de la structure dont ils détiennent des parts sociales : ils en élisent le(s) gérants, et participent régulièrement aux décisions relatives à l'organisation de l'activité de la coopérative. Ils sont collectivement propriétaires de la société. En cas de dissolution de la coopérative, il peut exister un boni de liquidation. Dans ce cas, le boni ne servira pas l'intérêt particulier des ex-coopérateurs, mais ira à une structure d'intérêt général.

De l'autre côté, les membres d'une coopérative d'habitants sont aussi les bénéficiaires des services offerts par la coopérative. Ils sont en effet locataires des logements dont la coopérative est propriétaire.

L'objectif de l'association Habicoop est aussi de permettre qu'existe une association syndicale des coopératives d'habitants, à même d'assurer leur représentation et défense, de promouvoir ce nouveau mode d'habiter et de leur apporter conseils et services comme l'accompagnement des nouveaux projets de coopératives d'habitants. Cet accompagnement inclura notamment l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et l'information sur la maîtrise de l'énergie dans le logement. L'association souhaite favoriser la construction dans une démarche de Haute Qualité Environnementale.

L'association Habicoop construit des partenariats avec différentes structures pouvant apporter leurs compétences lors de la création et du développement des coopératives. Ces partenaires interviendront lors de la constitution juridique, du montage financier, de la construction du projet immobilier et du suivi comptable de la société.

L'association Habicoop s'engage à rester ouverte à tout autre projet en accord avec ses principes. Elle est consciente du fait que la concrétisation d'une première coopérative d'habitants pilote suscitera de nouvelles questions et réflexions et ouvrira des pistes qui pourront éventuellement déboucher sur des projets différents.

PHASE DE PRÉFIGURATION

État d'avancement du projet

Une période de huit mois a permis à Habicoop d'étudier la faisabilité d'un projet de coopérative d'habitants dans le Grand Lyon.

Habicoop s'est associé avec le groupe projet le Village Vertical, qui accepte de prendre les risques d'un projet pilote. Avec ce groupe de onze ménages s'effectue un travail sur les statuts de la première coopérative de ce type, de même que sur des solutions architecturales et financières. Une recherche d'opportunité foncière est en cours pour concrétiser ce projet.

Le groupe projet de la Duchère travaille également avec Habicoop sur un projet mixte HLM / coopérative d'habitants dans le quartier de la Duchère aujourd'hui en GPV (Grand Projet de Ville).

Habicoop capitalise le travail effectué pour pouvoir reproduire ces expériences par la suite et faire bénéficier les autres projets des informations collectées.

Des groupes de travail avec des spécialistes ont été mis en place pour trouver un montage juridique et financier adéquat, qui permette de créer une nouvelle forme d'habitat, reproductible partout en France. Ces groupes de travail étudient également les modalités d'intervention des collectivités locales et des acteurs de l'habitat social.

Près de cent ménages ont aussi témoigné leur vif intérêt pour d'autres projets de coopératives de ce type dans le département du Rhône. Dès qu'une solution juridique valable sera construite, la formation de nouveaux groupes projet pourra être provoquée.

Par ailleurs, l'association a été contactée par des groupes en montage à Paris, Lille, Toulouse, etc. Une rencontre nationale le 31 mars 2007 a permis de cristalliser l'émergence d'un mouvement au niveau national.

Reconnaissance de l'association

Habicoop a obtenu en janvier 2006 une subvention européenne de 23 000 euros, dans le cadre de la mesure 10B de l'objectif 3 du Fonds Social Européen. Cette aide financière a permis à l'association d'engager une personne durant huit mois, pour réaliser l'étude de faisabilité et lancer le projet. Sélectionnée parmi toutes les structures ayant bénéficié de cette aide, Habicoop a présenté le projet de coopératives d'habitants à un congrès organisé par le ministère du logement et de l'insertion sociale, les 28 et 29 septembre 2006 à La Rochelle.

Habicoop a également exposé ses activités et les principaux défis à relever lors du comité d'orientation du groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire, le 29 juin 2006 au Grand Lyon. Lors d'une autre rencontre le 30 novembre 2006, les techniciens des collectivités et de structures travaillant sur le logement ont assuré l'association de leur volonté de l'épauler. Ils ont pris part aux groupes de travail d'avril 2007 pour monter le projet.

L'association poursuit ses activités en 2007, 2008 et 2009 grâce au soutien financier de la DIIESES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale), de la Fondation de France et de la Région Rhône-Alpes. Ce financement permet l'embauche d'une salariée à plein temps pour dynamiser le projet. La Fondation de France a reconnu l'intérêt particulier de notre projet en nous remettant un trophée de l'innovation.

PROCHAINE ÉTAPE : L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Le projet d'Habicoop est d'accompagner la création et le développement des coopératives d'habitants.

Créer un habitat groupé sous forme coopérative, cela ne s'improvise pas... L'association réunit donc une série de partenaires et tous les outils qui faciliteront les démarches de porteurs de projets coopératifs.

Habicoop souhaite proposer les services suivants :

- **Accueillir** toute personne souhaitant créer une coopérative d'habitants ou rejoindre un groupe de porteurs de projet.
- Accompagner ces personnes dans leur démarche de **montage** d'un projet d'habitat commun, en articulant les différents niveaux :
 - * Aide à l'écriture du projet,
 - * Aide à la constitution d'une société coopérative (accompagnement juridique et administratif),
 - * Aide au montage financier du projet (budget, financements, comptabilité),
 - * Aide au montage technique du projet (conseils en architecture, conseils sur l'intégration d'énergies renouvelables dans leur montage, assistance à la maîtrise d'ouvrage, etc.),
 - * Accompagnement et formation sur les principes coopératifs et l'organisation de la coopérative.
- Accompagner les coopérateurs dans **la gestion et le développement** de leur projet au quotidien : organisation de formations ou de conseils spécifiques (ex : comptabilité, communication non-violente).
- **Inform**er le grand public sur ce mode d'habiter et le présenter comme une alternative pertinente au parc locatif privé et aux grands ensembles de logements sociaux.
- **Développer de nouveaux partenariats** (collectivités locales, acteurs du monde du logement, etc.) pour enrichir les services offerts aux coopératives, faire connaître le projet et l'association, et confronter le projet à l'avis et la réflexion d'acteurs variés.

MEMBRES ET PARTENAIRES

Les membres de l'association

Les membres fondateurs sont :

- La Nef, société coopérative de finances solidaires
- L'Union Régionale Rhône-Alpes des entreprises Coopératives (URSCOP)
- Maguette Chichereau Dinguirard, conseillère régionale du groupe des Verts
- Olivier David, chargé de mission chez Hespul (association pour la promotion des énergies renouvelables)
- Jean-Baptiste Fleurent, architecte
- Luis Reggiardo, architecte
- Marie-Elisa Delbes, éducatrice

Ont rejoints le Conseil d'Administration :

- Le Village Vertical
- Le collectif Habitat Groupé
- Arthur Novat, artiste plasticien

Les fondateurs et administrateurs d'Habicoop s'engagent pleinement dans le projet : la Nef participe au montage financier, tandis que l'URSCOP apporte des conseils concernant le montage juridique ; les architectes et spécialistes en économie d'énergie apportent leur expertise sur ces domaines appliqués à la coopérative.

L'association totalise en juin 2007 une soixantaine de cotisations dont 15 couples et 8 personnes morales.

La salariée

Habicoop salarie une coordinatrice, Bertille Darragon, pour le développement du projet au jour le jour.

Les partenaires

Habicoop élabore un partenariat avec des acteurs du logement social et des organismes d'insertion par le logement, afin de mettre à leur disposition un certain nombre de logements au sein des coopératives d'habitants. Ce partenariat permettra de concrétiser leur volonté de monter des opérations de logement social diffus.

L'association souhaite également établir des partenariats avec les collectivités locales et territoriales et les organismes financiers prêts à soutenir le projet. Face à la difficulté d'accès au foncier, nous sollicitons le soutien de collectivités pour ces projets innovant et porteurs d'utilité sociale. Ce soutien peut prendre la forme de mise à disposition de foncier par un bail emphytéotique administratif.

Dans le cadre du montage juridique et financier, de multiples partenaires sont activés pour qu'ils fassent bénéficier le projet de leur expertise.

Les collectivités locales réceptives à l'initiative sont :

- la communauté urbaine de Lyon
- la ville de Vaulx-en-Velin
- la ville de Lyon, les mairies du 1er et du 9ème arrondissement et le GPV de la Duchère
- la ville de Villeurbanne
- le Conseil Régional

Plusieurs bailleurs sociaux souhaitent s'associer au projet :

- l'OPAC du Rhône
- la coopérative Rhône- Saône Habitat
- la SA d'HLM Habitations Modernes et Familiales en Rhône-Alpes
- la fédération nationale des coopératives d'HLM

- l'association régionale des organismes d'HLM de Rhône-Alpes (ARRA HLM)
- Le Toit Forézien

Des partenariats se nouent avec des associations oeuvrant dans l'insertion par le logement :

- le MLAL (Mouvement Lyonnais d'Aide au Logement)
- l'ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement)
- l'Union d'Economie Sociale Néma Lové
- Habitat et Humanisme
- la Fondation Abbé Pierre
- Forum Réfugiés

Des acteurs financiers participent à la réflexion :

- ASTRIA (1% logement)
- le Groupement Interprofessionnel pour la Construction
- la CAF de Lyon
- le cabinet d'expert comptable Ohayon
- la DDE du Rhône
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- l'ANAH
- Axialim

D'autres acteurs interviennent dans l'ingénierie de projet :

- le bureau d'études Urbanis
- le pôle de compétence en urbanisme de Lyon
- Terre de Liens

Les bailleurs de fond

- la Région Rhône-Alpes
- la Direction Interministérielle à l'Innovation à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIIESES)
- la Fondation de France
- Le projet a bénéficié à son démarrage d'un financement de l'Union Européenne (mesure 10B du FSE)

Rhône-Alpes Région



Fonds Social Européen

QUELQUES SITES...

Quelques projets en France

- * Site du Village Vertical www.village-vertical.org
- * Habitats Ecologiques Partagés (HEP!) <http://hep.inexos.net/>
- * Ecoop Habitat en Gascogne http://www.atelierblanc.asso.fr/rubrique.php?id_rubrique=50
- * Eco-Quartier d'Anjou <http://www.eqa49.info/>
- * Programme de coopérative d'habitation à vocation sociale à Toulouse <http://aera.over-blog.com/categorie-700577.html>
- * Initiative Pour un Projet Immobilier de Développement Durable dans l'Agglomération Strasbourgeoise <http://ippiddas.org/index.php?title=Accueil>
- * Ecoquartier de Strasbourg <http://ecoquartier-strasbourg.org/>
- * Ecozac de Paris <http://www.ecozac-paris.org/>
- * Hameaux durables en Cévennes <http://www.hameaux-durables.org/>
- * Projet d'écovillage <http://perso.orange.fr/jardin.secret/ProjetsHumanDefenseLibertes/ProjetsHumanitaires/EcoVillageCulturel.htm>

Les expériences à l'étranger

Suisse :

- * CODHA www.codha.ch
- * Coopérative Inti www.monpetitcoin.com/inti
- * Association Suisse de l'habitat www.svw.ch
- * Association des habitants de l'îlot 13 <http://www.darksite.ch/assoc/ilot13/>

Belgique :

- * Association Habitat et participation en Belgique www.habitat-participation.be
- * Des réalisations d'habitat groupé <http://www.inti.be/ecotopie/>

Norvège :

- * Fédération des co-operative housing associations (NBLL) <http://www.nbbl.no/artikler/default.asp?CKey=9016>

Suède :

<http://www.hsb.se/>

Canada :

* Association des Groupes de Ressources

Techniques du Québec

www.agrtq.qc.ca

* Mouvement coopératif en habitation

www.cooperativehabitation.coop

* Fédération de l'habitation coopérative
du Canada

http://www.fhcc.coop/fra/pages2007/about_1.asp

* Fonds québécois d'habitation
communautaire

<http://www.fqhc.qc.ca/>

* Aide aux coopératives d'habitation

<http://www.gov.mb.ca/fs/housing/index.fr.html#coop>

* Association Bâtir son quartier

<http://www.batirsonquartier.com/>

* Une définition des coopératives

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0003866>

Allemagne : le quartier Vauban de Freiburg

* Le quartier Vauban

<http://www.vauban.de/info/abstract.html>

* L'association du forum Vauban

<http://www.forum-vauban.de/tasks.shtml>

* Les maisons passives

<http://www.passivhaus-vauban.de/idee.fr.html>

* Voyage organisé pour Freiburg

<http://www.aricia.be/voyage.php?id=61>

* Visite organisée de Freiburg

http://www.freiburg-futour.de/Francais/uber_uns_f.php

* Récit d'une visite à Freiburg

http://www.lyon.archi.fr/sitehqe/site_carnetdevoyage_2004/carnetdevoyage/HQE_Conf%20E9rences/Conf_Urba%20Durabl%20Fribourg/conf_Vauban.htm

Sources d'informations

* Blog sur le covoisinage

<http://covoisinage.canalblog.com/>

* Habiter autrement

<http://www.habiter-autrement.org/>

* Fédération des coopératives d'HLM

www.hlm.coop

Forums de discussion

Liste Habitat Groupé

http://fr.groups.yahoo.com/group/habitat_groupe/

Liste de discussion sur le covoisinage

<http://groups.google.com/group/covoisinage>